

COMMUNIQUE

Le 13 septembre 2021,

Transfert effectif de la cotation des titres Advenis sur le marché Euronext Growth Paris

A la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, Advenis annonce que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth aura lieu le 15 septembre 2021.

Ce transfert permettra à Advenis d'être admise à la cotation sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière. Le transfert sur Euronext Growth Paris lui permettra de bénéficier d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et de diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

Le projet de transfert avait été approuvé par les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale le 18 juin 2021 et mis en œuvre par le conseil d'administration le jour même. La cotation des titres sur le marché Euronext Growth Paris s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

Il est précisé qu'Euronext Growth Paris offre le libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS). La Société a décidé pour l'exercice en cours de maintenir l'application du référentiel IFRS.

Advenis demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux sociétés cotées sur Euronext Growth Paris. La Société continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la Société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés (« MAR »). En outre les dirigeants (et les personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créance de la Société.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est disponible sur le site internet de la société (www.advenis.com) dans la rubrique « Le groupe - Actionnaires ».

Le calendrier définitif du transfert de marché de cotation est le suivant :

10 septembre 2021	- Notification par Euronext de la décision d'admission des titres sur Euronext Growth Paris
13 septembre 2021	- Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions d'Advenis sur Euronext Paris - Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions d'Advenis sur Euronext Growth Paris - Diffusion d'un communiqué de presse par Advenis (3ème communiqué de presse) et mise en ligne du document d'information
15 septembre 2021	- Transfert effectif : radiation des actions d'Euronext Paris et admission sur Euronext Growth Paris



Dans le cadre de son transfert sur Euronext Growth Paris, Advenis est accompagnée par TP ICAP en tant que Listing Sponsor.

Le code ISIN d'indentification des titres Advenis reste inchangé (FR0004152874) et le mnémonique devient ALADV.

A propos d'Advenis

Coté sur le Compartiment C d'Euronext, Advenis (www.advenis.com) est une société indépendante dont les filiales sont spécialisées dans la conception de produits d'investissement immobilier, le conseil en gestion de patrimoine et la gestion d'actifs immobiliers. Ainsi, Advenis accompagne une clientèle institutionnelle et privée dans la valorisation de son patrimoine immobilier et financier. Aujourd'hui, Advenis et ses filiales opèrent dans plus de 30 villes en France, en Allemagne et en Espagne, et comptent près de 300 collaborateurs.

Contacts Presse

Agence SHAN : advenis@shan.fr

Marion Duchêne – Consultante Shan : marion.duchene@shan.fr - 01 42 86 82 43

Cécile Soubelet – Directeur Conseil Shan : cecile.soubelet@shan.fr - 06 12 94 05 66

